



Résiliation achat de véhicule puis décès

Par **emadma**, le **03/10/2013** à **17:57**

Bonjour,

Ma mère, avait après un accident de voiture acheté immédiatement un véhicule neuf. Alors qu'elle était hospitalisée des suites de son accident, elle a écrit une lettre pour annuler l'achat mais la voiture était déjà arrivée et la carte grise faite à son nom. La lettre d'annulation a bien été reçue.

Ma mère est décédée peu après.

La firme en question a-t-elle le droit, outre de garder l'acompte, de demander à ce que l'achat soit honoré par les héritiers et qu'il figure donc dans la succession ?

Merci pour votre réponse.